

Compte rendu de la réunion du conseil municipal
en date du 22/05/2024

Le 22 Mai deux mille vingt quatre, à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de MAS SAINTES PUELLES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SIAU Isabelle, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 15/05/2024

Présents : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Alain PELISSIER, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET, Guy BUSSON, Fanny EHRHARDT, Brigitte FOURNIL, Jérôme MEUNIER, Jean-Claude NAUDINAT, Adeline PALANQUE, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET

Procuration : Jérôme MEUNIER a donné procuration à Alain PELISSIER

Secrétaire de séance : Mme PEYROUZET Françoise a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2024

Le compte rendu du conseil municipal du 10 Avril 2025 est adopté sans observation.

2- COMPTE RENDU DE LA DELEGATION L.2122.22 DU CGCT

2.1- Déclaration d'intention d'aliéner

Date	Objet de la décision
	Sans objet

3- Fonction publique

3.1- Personnel titulaire

a) Ouverture poste ATSEM principal 1^{ère} classe

Mme le Maire propose de créer un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, à compter du 1er septembre, pour une durée hebdomadaire de 30.27.

Délibération prise à l'unanimité

b) Ratio – avancement de grade

Reporté attente avis CST

3.2) Personnel contractuel

a) Contrat poste

Mme le Maire propose la création à compter du 1/07/2024 d'un emploi permanent d'agent d'accueil postal dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 16h45 heures hebdomadaires.

Délibération prise à l'unanimité

3.3) Autres

a) Modification règlement intérieur

Mme le Maire a fait une demande de modification du règlement intérieur qui a été validé par le CST.

Il s'agit de donner la possibilité de cumuler les congés avec les RTT et d'inscrire dans le règlement une réglementation pour l'alcool et les stupéfiants.

Délibération prise à l'unanimité

4- Finances

4.1) Subventions

a) Subvention monument aux morts

Mme le Maire fait part de la possibilité de demander une subvention auprès de l'ONaC VG et le souvenir français pour la restauration du monument aux morts.

Délibération prise à l'unanimité

b) Subvention aménagement et sécurisation de l'entrée de ville – convention

Mme le Maire fait part au conseil municipal de l'attribution d'une subvention de 38 000 euros de la part du Département.
Mme le Maire explique qu'il convient de signer une convention pour valider cette dernière.

Délibération prise à l'unanimité.

4.2) Autres

a) Participation école calendreta

Conformément à la loi, une commune a l'obligation de participer aux écoles dite calendreta, lorsque des enfants habitant la commune y sont scolarisés et que les langues régionales ne sont pas dispensées par l'école communale..

Mme le Maire propose de participer au titre de l'année en cours, à hauteur de 1150 euros par élève.

Délibération prise à l'unanimité

5- Autres domaines compétences

5.1) Autres domaines

a) Bornage place de l'Auge

Suite à une erreur dans la numérotation du cadastre par les services des hypothèques, un bornage a été effectué pour remédier à cette erreur.

Il convient de donner l'autorisation à Mme le Maire de signer ce bornage et tous les documents liés à cette régularisation.

Délibération prise à l'unanimité

b) Convention archives

Mme le Maire explique que les centres de gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités en vue d'assurer des missions temporaires.

Mme le Maire souhaite faire appel au service archivage afin d'assurer les missions suivantes :

- Tri, classement, conditionnement et cotation des archives selon la réglementation
- Préparation des éliminations et rédaction de bordereaux d'élimination
- Elaboration d'un instrument de recherche
- Sensibilisation des services municipaux aux techniques d'archivage
- Suivi de l'archivage avec mise à jour de l'instrument de recherche, préparation des éliminations et initiation à l'archivage des agents
- Tutorat : accompagnement individualisé d'un agent en charge des archives

Le coût prévisionnel est de 6224 euros.

Délibération prise à l'unanimité

c) ENT – convention

Comme chaque année, il convient de signer une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école).

Coût financier : 45 euros pour un an

Mme le Maire demande l'autorisation de signer cette dernière.

Délibération prise à l'unanimité

6- Questions diverses

- Elections : Mme le Maire fait part de la composition du bureau de vote
- VNF : Rencontre avec les services de VNF, pour étudier la sécurisation de la planque
- Covaldem : Broyage du vert réalisé, le broyat est disponible aux services techniques
- Foyer : le WC PMR est en cours de réalisation
- Boralex : présentait un projet agri photovoltaïques au prochain CM
- Calendrier :
 - 1/06/2024 : Assemblée générale de l'association Polynésienne
 - 11/06/2024 : Restitution du spectacle de l'école de musique
 - 14/06/2024 : Inauguration projet voirie et chaudière
 - 20/06/2024 : commission école
 - 21/06/2024 : fête de l'école
 - 22/06/2024 : fête de la musique – gala école de musique intercommunale
 - 6/07/2024 : Concert chorale

10/07/2024 : Prochain conseil municipal
Fin de séance à 20h30